



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 13 août à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

### DEMANDE 2019-025

**Lots** : 2 080 637 et 6 056 347 (montée Gagnon)

**Zone** : H105-1

**Nature** : Réduire la marge latérale de 5,95 mètres.

**Effet** : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE la marge latérale à 1,55 mètre au lieu des 7,5 mètres prescrits par l'article 387, paragraphe 1). Ledit article faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 860.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 17 juillet 2019 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 13 août 2019**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 26 juillet 2019.

Geneviève Lazure, L.L.B, D.D.N  
Greffière